

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS294

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel